

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

## **SAVS LES CYCLADES**



## Identification de la structure

<b>Nom de la structure</b>	SAVS Les Cyclades
<b>Adresse de la structure</b>	15 Croix d'Albi 81120 Réalmont
<b>Coordonnées téléphoniques</b>	05 31 81 00 59 Secrétariat 06 73 49 52 09 Portable éducatrice
<b>Adresse électronique</b>	savs@apajh81.org
<b>Nom du directeur</b>	Mme Fabienne VIDAL
<b>Type de structure</b>	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
<b>Capacité et modalités d'accueil</b>	10 places
<b>Numéro FINESS</b>	810010124
<b>Date de création</b>	23 Novembre 1998
<b>Nature et date du dernier arrêté d'autorisation</b>	Renouvellement d'autorisation avec effet au 01/01/2017 pour un durée de 15 ans
<b>Organisme gestionnaire</b>	APAJH du Tarn

# 1- Les besoins des personnes accompagnées

## LE SERVICE

### La mission principale :

- La mise en œuvre d'un accompagnement socioéducatif de personnes en situation de handicap, désirant accéder, maintenir ou développer leurs capacités à vivre à leur domicile.

### La modalité financière de prise en charge :

- Les frais de prise en charge en SAVS sont pris en charge, dans son intégralité, par le Conseil Départemental. Ce service est donc

### Les conditions d'admission :

- Etre en situation de handicap et reconnu comme tel par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Être majeur
- Bénéficiaire d'une orientation en SAVS délivrée par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- Vivre en logement de droit commun, en famille, seul, en couple, avec ou sans enfant

## L'ACTIVITE

Nombre de bénéficiaires au 31/12	11
Nombre d'admissions	1
Nombre de sorties	1
Nombre de journées réalisées	4015
Taux d'occupation	100 %
Nombre de personnes sur liste d'attente	0
Nombre de stagiaires accueillis	0

## LE PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

► Sur les 11 bénéficiaires accompagnés, 9 sont travailleurs d'ESAT (dont 8 à l'ESAT Valérie Bonafé de l'APAJH du Tarn) et 2 sont en recherche d'emploi dans le milieu « ordinaire ».

► 5 d'entre eux sont parents dont 3 de jeunes enfants, avec un besoin d'aide à la parentalité.

► La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 39 ans.

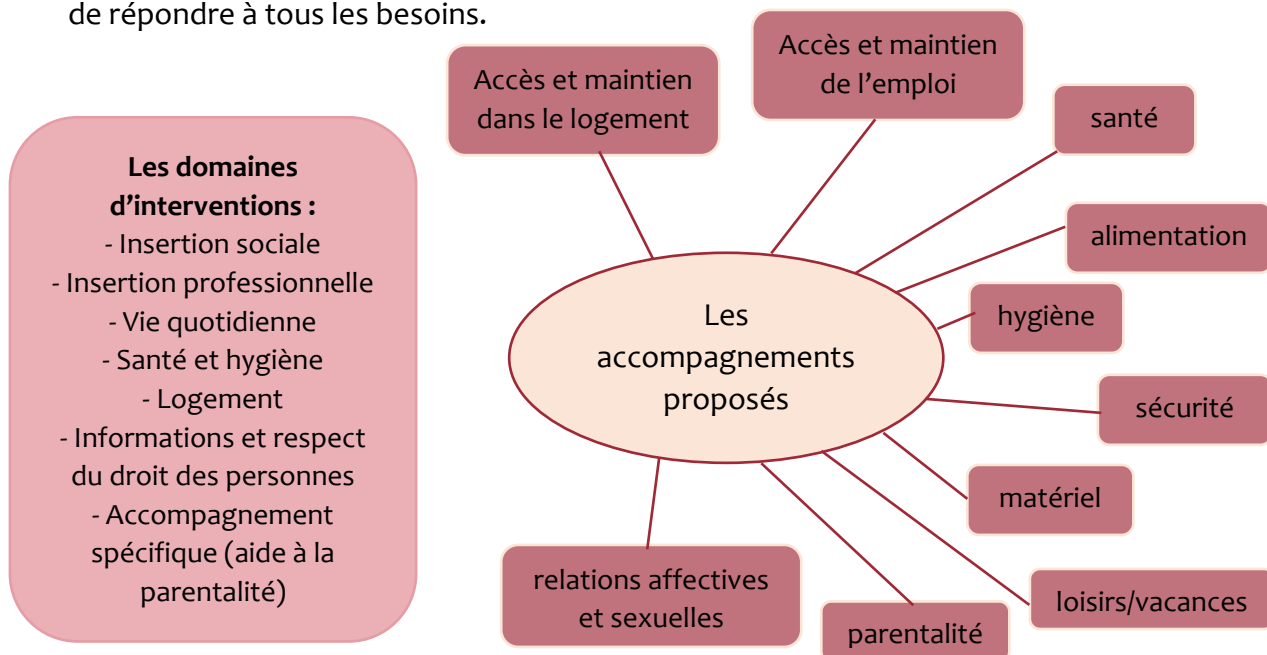
► 7 bénéficiaires bénéficient d'une mesure de protection (curatelle).

## LES BESOINS DES PERSONNES, LES SERVICES ET ACCOMPAGNEMENTS PROPOSES

Les besoins recensés lors de la rédaction ou de la réactualisation des projets sont différents en fonction des bénéficiaires du SAVS.

Les principaux projets peuvent concerner un besoin de demande d'allégement de la mesure de protection, un besoin d'aide pour la gestion du budget, un besoin d'aide à la gestion administrative ou encore un soutien à la parentalité pour certains.

Le service propose un accompagnement individualisé. Chaque personne bénéficie d'un **Projet Personnalisé d'Accompagnement**. Les domaines d'interventions sont multiples, afin de répondre à tous les besoins.



## **2- La participation des personnes**

**Pour favoriser la participation des bénéficiaires à la vie du service et à l'amélioration des prestations :**

### LE PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT

Le **Projet Personnalisé d'Accompagnement** est rédigé lors de l'admission de la personne. Il est ensuite évalué tous les 6 mois et réactualisé une fois par an.

Une procédure a été mise en place pour sa rédaction et ou sa réactualisation :

- Entretien entre le bénéficiaire et son coordinateur de projet afin de définir le projet ensemble
- Présentation du projet lors de la réunion d'équipe (Direction et l'ensemble de l'équipe) pour sa prise en compte et étude des faisabilités.
- Présentation par le coordinateur, au bénéficiaire du projet et des suggestions apportées par l'équipe, validation du projet avec lui et signature.

En 2019, **11 Projets Personnalisés d'Accompagnement** ont été réactualisés et/ou rédigés.

## LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE

En 2019, **3 CVS** ont eu lieu afin de favoriser l'expression et la participation des personnes du savs. Suite à de **nouvelles élections**, des **membres du bureau du CVS** ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

Un **compte rendu de toutes ces réunions** est mis à disposition, pour consultation, auprès de tous les bénéficiaires. De plus, il est adressé par courrier ou par mail à toutes les familles ou représentants légaux des personnes.

## ENQUETE DE SATISFACTION

En 2019, une réunion annuelle s'est tenue le 11/12/2019, afin de recueillir la satisfaction et/ou l'insatisfaction des bénéficiaires du SAVS. Il s'agit d'un moment de partage autour de questionnements relevant essentiellement du fonctionnement du service et de l'accompagnement proposé.

### *3- Les temps forts de l'année*

Durant toute l'année 2019, les bénéficiaires ont participé à de nombreuses activités dans divers domaines : activités sportives, activités culturelles, formations, animations, ...

L'accompagnement vers le droits commun à amener l'éducatrice spécialisée a orienté les bénéficiaires vers des activités de la commune de type, ludothèque, sorties, week-ends et/ou vacances parents/enfants.

### *4- Les partenariats, les coopérations*

- ⇒ **Pôle Emploi d'Albi** (aide et soutien au **recrutement des salariés**) (partenariat renouvelé par tacite reconduction).
- ⇒ **Centre Hospitalier Pays de l'Autan Castres-Mazamet** – Service Odontologie (sensibilisation à **l'hygiène bucco-dentaire** et **accès aux soins**) (partenariat renouvelé par tacite reconduction).

### *5- La démarche qualité*

#### DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La démarche d'amélioration continue de la qualité est piloté par un COPIL commun pour l'ESAT, le FH et le SAVS.

Animé par la responsable qualité, il est composé en plus de l'équipe de direction, du responsable logistique, de la secrétaire de direction ; les correspondants qualité de chaque établissement

peuvent être présents en fonction de l'ordre du jour : le moniteur d'atelier principal de l'ESAT, la coordinatrice générale et l'éducatrice du SAVS.

### APAJH du Tarn : DEMARCHE QUALITE 2.0

Une **démarche de réflexion** a été initiée en 2019 à **l'échelle de l'association**. Basée sur une **enquête** portant sur la démarche qualité à l'APAJH du Tarn, un groupe de travail s'est réuni afin d'analyser les résultats et a été nommé « Qualité 2.0 ».

La direction de l'établissement est engagée dans cette réflexion, dont l'objectif principal est **d'établir les nouveaux fondements de la démarche qualité à l'APAJH du Tarn** afin de construire **une seule et même vision associative** avec orientations et stratégie partagées.

### GRUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES

**5 GAP** animés par un professionnel thérapeutique extérieur à la structure ont été réalisés afin de permettre à l'équipe du FH/SAVS **d'échanger sur les pratiques professionnelles**, les **difficultés rencontrées** suivant les situations d'accompagnements des habitants du FH/SAVS au travers d'étude de cas.

### EVENEMENT INDESIRABLE

Un **seul événement indésirable** déclaré, concernant **le non-respect du règlement de fonctionnement** par un bénéficiaire, rendant impossible son accompagnement. Il a plus tard mis fin à son accompagnement.

## **6- Le développement des compétences, La formation professionnelle**

### LES FORMATIONS REALISEES

Nom de la formation	Nombre de jours de formation réalisés	Nombre de personnel formé
D'une logique de place à une logique de parcours : une réponse accompagnée pour tous	2 jours	1
Recueil des attentes et analyse des besoins dans le cadre du projet personnalisé	2 jours	1
Animer des ateliers de médiations artistiques : peinture et modelage	3 jours	1
Alerte et signalement en cas de situation grave	3 jours	1
Bienveillance	2 jours	1

## 7- Les instances du personnel, Le dialogue social

L'année 2019 a été marquée par l'organisation des **élections professionnelles** au sein de chaque bassin de l'APAJH du Tarn.

Le 1<sup>er</sup> tour a eu lieu le 24/01/2019 et le second tour le 07/02/2019.

La nouvelle instance représentative du personnel mise en place au sein du bassin Nord, le **C.S.E.**, est composée de 7 élus, 4 titulaires et 3 suppléants, dont trois d'entre-deux élus membres de la CSSCT et 1 référent « Harcèlements sexuels et agissements sexistes ».

Il y a eu carence concernant un siège de suppléant du 1<sup>er</sup> collège non cadre ainsi que pour les deux sièges de titulaire et suppléant du 2<sup>nd</sup> collège cadre.

**Durant l'année 2019**  
**10 réunions C.S.E.**  
**ordinaires**  
**ou extraordinaires**  
**se sont tenues.**

### Ordres du jour principaux du CSE Nord :

- Nouvelle organisation de la direction du bassin nord
- Installation des nouveaux élus CSE Nord + CSSCT
- Création d'une SCI AGAPEI/APAJH du Tarn
- Fermeture résidences séniors de Blaye les Mines
- Déménagement de local de l'antenne de l'EPAS de Castres
- Reprise des salariés exerçant en production de repas en liaison froide par la société SODEXO

## 8- Les finances

### 1. L'Activité

L'activité 2019 réalisée pour :

- La partie externat est 4.015 journées (3.700 journées prévues) soit -315 jours.

Cet écart est lié à la file active de l'établissement de 11 personnes.

## 2. Les Charges :

### a. Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2016	Écart BP Alloué/CA
<b>Groupe 1 afférent à l'exploitation courante</b>		3.781,81	3.400,00	3.101,40	-298,60

On note ainsi un écart de 298.60 € entre le CA et le budget Exécutoire 2019 soit 8.78%.

Ces économies sont essentiellement réalisées sur le poste Frais de télécommunication.

### b. Les charges de personnel

La CCNT 66 a été appliquée à l'ensemble des personnels.

La valeur du point appliquée est fixée à 3.80 € pour l'année 2019.

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
<b>Groupe 2 afférent au Personnel</b>		83.770,33	80.793,50	87.068,77	6.275,27

On observe un écart de 6.275,27 € entre le CA 2019 et le Budget Exécutoire 2019.

Cet écart s'explique par l'accompagnement lié à la file active et représente une augmentation des salaires bruts de 2.510,00 €.

### c. Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
<b>Groupe 3 afférent à la structure</b>		16.349,48	13.954,00	23.967,60	+10.013,60

On note un dépassement de 10.013,60 € entre le CA et le Budget Exécutoire 2019.

Les postes sont équilibrés à l'exception :

- Perte sur créances irrécouvrables : 8.220,00 €
- Dotations aux provisions sur Actifs circulant (Clients) : 1.220,00

Ces postes trouvent leur contrepartie Produits (Groupe II)

## 3. LES INVESTISSEMENTS ET LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS:

La section d'investissement en emplois et en ressources a été élaborée avec les mouvements relatifs aux investissements ainsi qu'à leurs financements dans la logique du Bilan Financier.



#### a. La Section d'Investissements – Emplois

L'établissement a réalisé en emplois 8.376,22 € se décomposant comme suit :

- ⇒ Réserves : 156.22€ (Fauteuil de repos)
- ⇒ Reprise des Provisions (Clients) : 8.220,00

Les investissements sont amortis en linéaire, et au prorata-temporis. La durée des immobilisations a été fixée conformément aux exigences du plan comptable M22, suivant les durées d'utilité de chaque immobilisation (composant).

#### b. La Section d'Investissements – Ressources

L'établissement a réalisé en ressources 10.009,30€ se décomposant comme suit :

- ⇒ Dotations aux Amortissements : 2.463,52

Les dotations aux amortissements ont été réalisées conformément au budget alloué. Le solde de la section d'investissement est excédentaire de 1.814,42.

### 4. LES PRODUITS :

#### a. Les Produits de la tarification

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
<b>Montant des Produits de la tarification (73)</b>		103.273,98	98.147,50	106.507,50	8.360,00

L'excédent de ce groupe s'explique par l'activité et la file active.

#### b. Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
<b>Autres produits relatifs à l'exploitation</b>		401,25	0.00	615,48	+615,48

Cet écart concerne les avantages en nature portés sur les bulletins (repas).

**c. Groupe 3 : Produits financier et Produits non encaissables**

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
<b>Autres produits relatifs à l'exploitation</b>		0.00	0.00	8.220.00	8.200,00

Ce groupe est excédentaire de +8.220,00. Cet écart est lié à la reprise des provisions pour créances douteuses (en compensation des charges).

**5. LA SYNTHÈSE DU RESULTAT**

**a. Le résultat comptable**

Le compte de résultat, dégage un excédent comptable de 1.205,21€.

<b>RESULTAT</b>
1.205,21

**b. Le passage du résultat comptable au résultat administratif**

Le résultat comptable doit être retraité.

	<b>Proposé par l'établissement</b>
Résultat comptable 2019	<b>1.205,21</b>
+ Reprise déficit 2017	
+ Reprise sur la Réserve de compensation des charges d'amortissement	
+ Réintégration de la variation de provision pour congés à payer	203.02
+ Réintégration de la provision pour départ à la retraite non prévue au BP 2018	
+ Réintégration de la provision pour CET non prévue au BP 2018	
<b>Résultat administratif corrigé</b>	<b>1.408,23</b>

**c. Proposition d'affectation du résultat**

<b>Résultat administratif à affecter.....</b>	<b>1.408,23€</b>
---	------------------

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- au compte 10683 : Investissements CPOM: 1.200,00
- au compte 10686 : réserve de compensation : 208.23

## 9- Les perspectives d'évolution, Les projets pour 2020

### L'AIDE A LA PARENTALITE : UN ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Le service a pour objectif principal **d'aider les parents à construire un cadre de vie adapté aux besoins de leur(s) enfant(s)**, dans le respect des valeurs de la famille. L'éducatrice spécialisée intervient auprès des personnes qui en font la demande, et qui sont prêtes à s'impliquer dans l'accompagnement proposé concernant l'aide à la parentalité.

**La coopération** entre la professionnelle du service et les bénéficiaires est recherchée pour mettre en œuvre cet accompagnement.

Les interventions de l'éducatrice s'effectuent principalement au domicile des bénéficiaires, sous forme d'échanges autour du quotidien du et/ou des parents avec leurs enfants. Il s'agit de « faire avec le et/ou les parents » et non « faire à leur place ».

Différents accompagnements extérieurs sont possibles : école, PMI, crèche, centres de loisirs...

## 10- Les annexes

- ⇒ Plan de formation
- ⇒ Comptes administratifs
- ⇒ Plan d'amélioration continue

- **ECOUTE - ECHANGE**
- **REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS**
- **ZERO SANS SOLUTION**



- **COOPERATION**
- **DEVELOPPEMENT PARTENARIATS**
- **FORMATION PROFESSIONNELLE**

- **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE**
- **INCLUSION SOCIALE**
- **HABITAT INCLUSIF**

